

Un maillage du territoire français

12 aires métropolitaines, 29 grandes aires urbaines

Chantal Brutel, division Statistiques régionales, locales et urbaines, Insee

En France métropolitaine, 41 aires urbaines structurent le territoire. Elles sont réparties en 12 aires dites « métropolitaines » et 29 qualifiées de « grandes aires ». Les aires métropolitaines sont localisées sur les contours du territoire, les grandes aires dans le bassin parisien ou à proximité des aires métropolitaines.

Ces 41 aires reflètent les zones d'influence nationale et régionale du territoire. En effet, elles regroupent les emplois à fort potentiel de développement économique et à contenu décisionnel élevé.

Ces villes entretiennent entre elles des relations mesurées par les déplacements domicile-travail des actifs. Outre la position centrale et particulière de Paris, ces aires urbaines sont liées entre elles sous des formes variables : relations bipolaires ou multipolaires.

Les actifs qui se déplacent entre ces aires pour rejoindre leur lieu de travail sont principalement des cadres occupant des emplois des fonctions logistiques ou liées au commerce inter-entreprises. Ils ont plus fréquemment que les autres changé d'aire de résidence au cours des cinq dernières années.

Le territoire de la France métropolitaine est composé de 354 aires urbaines (*définitions*). Les plus grandes d'entre elles concentrent la population, plus encore les emplois et davantage encore les cadres des fonctions métropolitaines (*définitions*). La prise en compte de ces trois paramètres via la loi « rang-taille » (*encadré*) permet de distinguer 41 aires importantes. Celles-ci jouent un rôle particulier dans la structuration du territoire et caractérisent le rayonnement économique des espaces.

Parmi ces 41 aires, 12 sont qualifiées d'aires métropolitaines : Paris, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nice, Nantes, Strasbourg, Rennes, Grenoble et Montpellier. Elles accueillent chacune plus de 500 000 habitants et 20 000 cadres des fonctions métropolitaines.

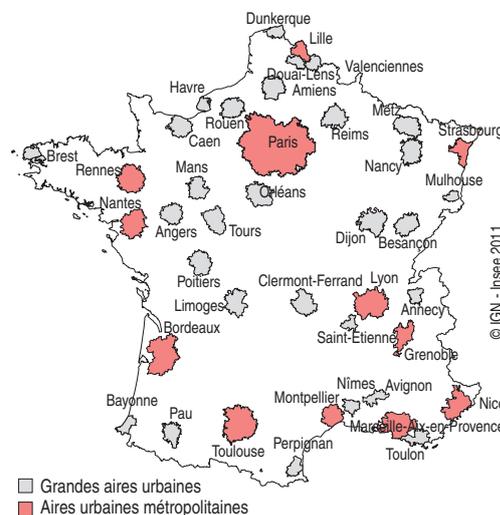
D'autres aires urbaines de taille importante sont qualifiées de grandes aires : elles ont plus de 200 000 habitants. Toulon, Douai et Rouen, bien qu'importantes en termes de population, se trouvent classées en grandes aires et non en aires métropolitaines car leur nombre de cadres des fonctions métropolitaines est inférieur au seuil de 20 000.

Les aires métropolitaines, essentiellement en périphérie du territoire

Les aires métropolitaines de province sont essentiellement localisées en périphérie du territoire national, que ce soit au Sud, à l'Ouest ou encore aux frontières du Nord et de l'Est, à proximité de la Belgique, de la Suisse ou de l'Allemagne.

Huit des 29 grandes aires se situent autour de l'aire de Paris, dans un large bassin parisien. Les autres sont soit au voisinage des aires métropolitaines, comme dans le sud-est ou le nord de la France, ou entre les aires métropolitaines, par exemple le long des axes Paris-Nantes ou Paris-Strasbourg. Les aires de Poitiers, Clermont-Ferrand, Limoges, Dijon ou encore Besançon comblent un espace dépourvu d'aires métropolitaines (*carte 1*).

① Les aires urbaines métropolitaines et les grandes aires



Source : Insee, recensement de la population 2006.

Concentration des fonctions liées au rayonnement économique dans les aires métropolitaines

Ces 41 aires regroupent 70 % de la population et de l'emploi des villes, 77% des emplois des fonctions métropolitaines et 85 % des emplois de cadres des fonctions métropolitaines (tableau 1). L'armature urbaine, composée de ces 12 aires métropolitaines et 29 grandes aires, reflète l'importante concentration sur le territoire national des activités à fort potentiel de développement économique et à contenu décisionnel élevé. Dans ces activités, les emplois sont occupés principalement par des cadres. 37 % des emplois de l'aire urbaine de Paris sont des emplois des fonctions métropolitaines ; cette proportion passe à 22 % pour les grandes aires. Plus précisément, les 12 aires métropolitaines concentrent les fonctions métropolitaines supérieures liées à la conception-

recherche, aux prestations intellectuelles, à la gestion, mais aussi aux éléments de rayonnement international comme le commerce inter-entreprises ou la culture et les loisirs. Elles ont toutefois chacune leur spécificité (tableau 2). Ainsi, Toulouse et Grenoble se distinguent par une présence très élevée d'emplois relevant des fonctions conception-recherche et prestations intellectuelles ; Lyon, Lille, Bordeaux et Nantes par une présence plus élevée qu'ailleurs de la fonction commerce inter-entreprises ; alors que les emplois liés à la fonction culture et aux loisirs sont davantage implantés à Paris.

La polarisation vers Paris pour l'ensemble du territoire

Les 12 aires métropolitaines et les 29 grandes aires sont reliées entre elles par un important réseau routier ou ferré qui favorise les déplacements domicile-travail. 260 000 actifs déclarent résider dans une

de ces 41 villes et travailler dans une autre. 1,8 % des emplois des 41 aires sont ainsi occupés par une personne qui ne vit pas dans l'aire où elle travaille.

Ces déplacements esquissent des réseaux entre les villes, au sein desquels l'aire urbaine de Paris joue un rôle central. Toutes les aires métropolitaines de province ou les grandes aires envoient en effet des actifs vers l'aire urbaine capitale et les échanges sont plus importants de la province vers Paris que l'inverse. 70 000 actifs résidant dans les aires métropolitaines et les grandes aires travaillent dans l'aire parisienne, soit 0,9 % de l'emploi total des 41 aires (carte 2).

Si les flux domicile-travail vers Paris les plus importants en termes d'effectifs viennent de Lyon, Marseille et Lille, l'intensité des échanges (définitions) est la plus élevée pour Rouen, Orléans, Lille, Lyon, Tours, Marseille, Bordeaux, Toulouse et Amiens (les indices d'intensité sont proches de 0,10).

L'aire urbaine de Paris polarise les cinq fonctions métropolitaines, et plus particulièrement, celles du commerce inter-entreprises, de la conception-recherche et de la logistique. La part des migrants alternants (définitions) travaillant dans la fonction commerce inter-entreprises est trois fois plus élevée que celle de l'ensemble des actifs occupant cette fonction. Pour les fonctions conception-recherche et logistique, le rapport est de 1,5. Mais l'aire capitale est également attractive pour des fonctions non métropolitaines et notamment la fonction administration publique (1,4 fois).

1 Part de la population et de l'emploi selon le type d'aires urbaines

	Population résidente		Emploi total		Emploi des fonctions métropolitaines		Emplois de cadres des fonctions métropolitaines	
	Effectif (en milliers)	%	Effectif (en milliers)	%	Effectif (en milliers)	%	Effectif (en milliers)	%
Aires urbaines métropolitaines (12)	22 393	47,5	10 214	49,4	3 431	61,2	1 528	72,0
Grandes aires urbaines (29)	9 726	20,6	4 011	19,4	905	16,2	264	12,4
Autres aires urbaines (313)	15 056	31,9	6 455	31,2	1 263	22,6	330	15,6
Ensemble	47 175	100,0	20 680	100,0	5 599	100,0	2 122	100,0

Note : l'emploi est mesuré au lieu de travail.

Source : Insee, recensement de la population 2006.

2 Indice de spécificité des fonctions métropolitaines dans chacune des aires urbaines métropolitaines

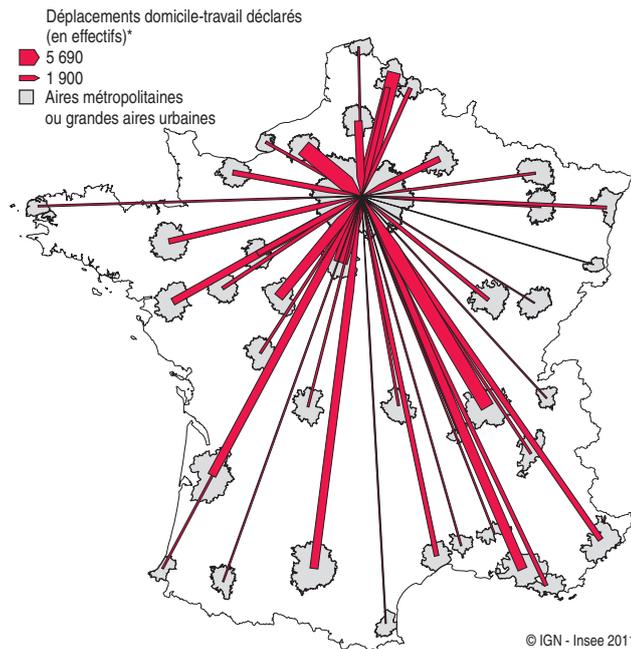
Aires métropolitaines	Emploi total (en milliers)	Part des CFM dans l'emploi total (en %)	Part de l'emploi des fonctions métropolitaines dans l'emploi total (en %)	Indice de spécificité de chacune des fonctions métropolitaines ¹				
				Gestion	Conception Recherche	Prestations intellectuelles	Commerce inter-entreprises	Culture Loisirs
Paris	5 562	18,3	37,3	0,99	0,99	1,01	0,96	1,13
Lyon	811	12,1	31,7	1,00	1,01	0,99	1,20	0,70
Marseille	621	9,5	27,5	1,09	0,77	1,00	0,97	0,86
Lille	499	9,9	28,5	1,13	0,71	0,88	1,11	0,73
Toulouse	505	13,7	31,4	0,87	1,63	1,07	0,95	0,73
Nice	385	9,7	26,3	1,04	0,98	0,97	0,90	0,99
Bordeaux	449	9,5	27,4	1,07	0,82	0,93	1,13	0,78
Nantes	352	10,5	29,4	1,04	0,87	0,99	1,15	0,74
Strasbourg	294	10,1	28,5	1,07	0,82	0,95	1,09	0,81
Rennes	274	10,0	27,1	1,00	1,00	1,02	1,09	0,82
Grenoble	250	14,0	32,1	0,84	1,87	1,01	0,88	0,76
Montpellier	212	11,0	29,1	0,99	1,03	1,09	0,93	1,00

1. Rapport entre la part de chacune des fonctions dans l'emploi de l'aire métropolitaine et cette même part dans l'ensemble des aires urbaines métropolitaines.

Lecture : à Paris, la fonction gestion est moins représentée que dans l'ensemble des aires métropolitaines.

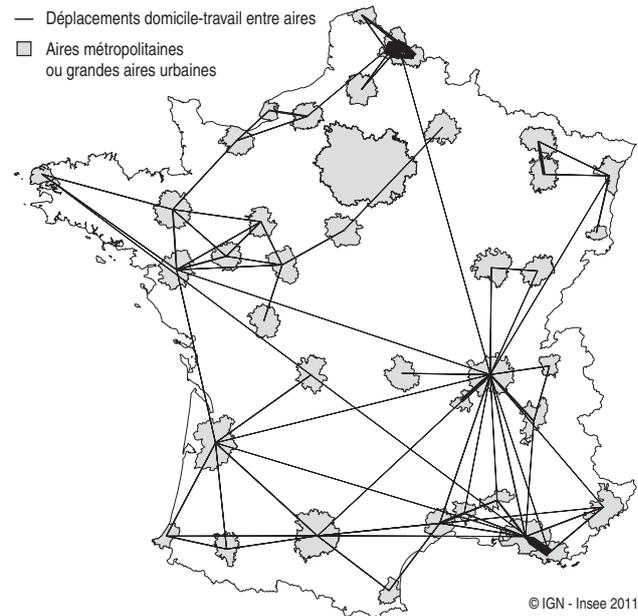
Source : Insee, recensement de la population 2006.

② Déplacements domicile-travail vers l'aire urbaine de Paris



*Les deux effectifs (5 690 et 1 900) correspondent aux flux le plus important et le moins important ; l'épaisseur des flèches est proportionnelle à l'importance des flux.
Source : Insee, recensement de la population 2006.

③ Déplacements domicile-travail entre aires métropolitaines et grandes aires de province



Note : l'épaisseur des traits est proportionnelle à l'importance du flux.
Source : Insee, recensement de la population 2006.

Des réseaux de proximité bipolaires ou multipolaires

Parmi les 40 aires de province, 190 000 personnes déclarent ne pas travailler dans leur aire de résidence à la date du recensement, soit 2,5 % de l'emploi de ces aires (carte 3).

Au nord de la France, un premier ensemble constitué des aires de Lille, Douai, Valenciennes et Dunkerque est particulièrement propice aux échanges domicile-travail. Les indices d'intensité des déplacements entre ces villes sont particulièrement élevés : 6,2 entre Lille et Douai, 4,2 entre Douai et Valenciennes et 3,3 entre Valenciennes et Lille. Au sein de cet espace, les déplacements domicile-travail sont assez typés. En effet, Lille polarise, en provenance de Douai et Valenciennes, les emplois des fonctions éducation-formation, conception-recherche et santé-action sociale. Alors que Douai et Valenciennes accueillent principalement les migrants alternants des fonctions prestations intellectuelles, conception-recherche et commerce inter-entreprises.

Au Sud, un second ensemble plus étendu est constitué des aires de Marseille, Toulon, Nîmes, Montpellier, Avignon et Nice. Les échanges les plus

intenses lient Nîmes et Montpellier et Nîmes et Avignon (indices d'intensité respectifs de 1 et 0,5). Entre Marseille et Toulon, les déplacements d'actifs sont plus symétriques. Ces migrants alternants sont plus présents dans les deux fonctions métropolitaines commerce inter-entreprises et conception-recherche, bien que celles-ci ne représentent pas plus de 5 % des emplois.

Un troisième ensemble multipolaire regroupe Lyon, Grenoble, Saint-Étienne et Annecy. Il a la particularité de contenir deux aires métropolitaines. Si les déplacements domicile-travail sont importants en termes d'effectifs entre Lyon et Grenoble, ils sont néanmoins d'intensité plus faible (0,4) que les groupes précédents. Par ailleurs, les échanges sont dissymétriques, les fonctions échangées n'étant pas de même nature. En effet, plus du quart des actifs résidant à Lyon et travaillant à Grenoble occupent des fonctions de conception-recherche et d'éducation-formation, alors que le profil des échanges de Grenoble vers Lyon est plus proche de l'ensemble des déplacements entre aires métropolitaines (commerce inter-entreprises et gestion). La spécificité de Grenoble dans la fonction conception-recherche explique l'asymétrie de ses échanges avec Lyon. En revanche, la fonction

éducation-formation est identiquement implantée dans ces deux aires urbaines. Les autres échanges entre aires métropolitaines et grandes aires sont beaucoup moins intenses que dans les trois grands ensemble précédents. Les relations sont essentiellement bipolaires entre Metz et Nancy, Rouen et Le Havre, Pau et Bayonne, Strasbourg et Mulhouse, Besançon et Dijon, Tours et Orléans ou encore Nantes et Rennes. Les échanges entre, d'une part, Angers et Nantes, et d'autre part entre Angers et Le Mans lient ces trois villes entre elles.

Des déplacements domicile-travail fréquents après une migration résidentielle

Un quart des actifs migrants alternants entre les 41 plus grandes aires ont changé d'aire urbaine de résidence au cours des cinq dernières années. C'est deux fois plus que pour l'ensemble des actifs des aires métropolitaines et des grandes aires. De plus, 40 % des migrants alternants ayant changé d'aire de résidence habitaient avant dans leur actuelle aire urbaine de travail, soit 27 000 personnes. Cette part dépasse même 45 % pour les actifs de Lille, Paris et Marseille. Toutes choses égales par

ailleurs, être migrant alternant au sein des grandes aires ou aires métropolitaines est plus fréquent pour un cadre, travaillant à Lille, Paris ou Marseille, occupant un emploi dans les fonctions de commerce inter-entreprises ou de logistique et ayant déménagé au cours des cinq dernières années.

Les actifs se déplaçant régulièrement pour travailler dans une grande aire ou une aire métropolitaine semblent donc dissocier leur choix de lieu de résidence et de lieu de travail. Les actifs qui résidaient cinq ans plus tôt dans leur actuelle aire de travail ont pour la plupart quitté une aire métropolitaine : 33 % ont quitté l'aire urbaine de Paris, 20 % celle de Lille et 9 % celle de Marseille. Les actifs de l'aire urbaine de Paris ayant changé d'aire de résidence s'installent à parts égales entre aires métropolitaines et grandes aires et ce, à divers endroits du territoire. En revanche, les actifs ayant

quitté Lille ou Marseille choisissent majoritairement un nouveau domicile proche : Douai ou Valenciennes au Nord, Toulon ou Avignon au Sud.

Source

Les résultats présentés pour l'année 2006 proviennent du **recensement de la population**, cumul des cinq enquêtes annuelles de recensement réalisées de 2004 à 2008 en métropole. Elles décrivent une situation moyenne au début 2006.

Définitions

Une **aire urbaine** est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes rurales ou unités urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Le zonage en aires urbaines est

basé sur les données du recensement de la population de 1999.

Une nouvelle **grille d'analyse fonctionnelle des emplois** décrit le système productif à partir de la définition de quinze fonctions, par regroupement des professions et catégories socioprofessionnelles. Cinq **fonctions** sont qualifiées de « **métropolitaines** », parce qu'elles sont plus particulièrement présentes dans les grandes agglomérations, à savoir : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs. Les **cadres des fonctions métropolitaines (CFM)** correspondent aux cadres et chefs d'entreprise de plus de dix salariés des cinq fonctions métropolitaines. L'**indice d'intensité des échanges** entre deux aires urbaines (A et B) se définit par le rapport (en %) entre le flux d'actifs se déplaçant de A vers B et de B vers A et la somme des emplois offerts dans A et B. Un indice de 2 signifie que les flux d'actifs entre A et B représentent 2 % des emplois offerts dans ces aires.

Un **migrant alternant** est un actif ayant un emploi et travaillant en dehors de sa commune de résidence. On parle de migration alternante pour désigner le déplacement effectué pour se rendre au travail. C'est un trajet régulier, où le terme « migration » indique la sortie de la commune de résidence et le terme « alternante » qu'il y a un trajet retour. On emploie aussi parfois le terme de navette domicile-travail.

Bibliographie

Van Puymbroeck C., Reynard R., « Répartition géographique des emplois - Les grandes villes concentrent les fonctions intellectuelles, de gestion et de décision », *Insee Première* n° 1278, février 2010.
« Des aires urbaines... aux systèmes métropolitains, une première approche », Fédération nationale des agences d'urbanisme, septembre 2006.

Déterminer des aires urbaines métropolitaines et des grandes aires : la loi « rang-taille »

La dynamique économique d'une ville est fortement liée à l'effectif de sa population, à son nombre d'emplois et, plus particulièrement, au nombre d'emplois de cadres des fonctions métropolitaines (CFM) (*définitions*). La relation entre la taille de la ville (pour chacune des trois variables) et son rang de classement est appelée loi « rang-taille ». Les courbes représentant la loi « rang-taille » pour la population, le nombre d'emplois et de CFM mettent en évidence des ruptures, lesquelles permettent

de déterminer 12 aires métropolitaines (Paris, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nice, Nantes, Strasbourg, Rennes, Grenoble et Montpellier) et 29 grandes aires (Toulon, Douai, Rouen, Metz, Clermont-Ferrand, Nancy, Valenciennes, Tours, Caen, Orléans, Angers, Dijon, Saint-Étienne, Avignon, Brest, Mans, Reims, Havre, Mulhouse, Perpignan, Amiens, Dunkerque, Limoges, Nîmes, Besançon, Pau, Bayonne, Poitiers et Annecy).

INSEE PREMIERE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications)

Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=abonnements/liste-abonnements.htm>

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1
Tél. : 03 22 97 31 70 Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIERE - Tarif 2011

Abonnement annuel : 81 € (France) 101 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____ Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Jean-Philippe Cotis
Rédacteur en chef :
Gilles Rotman
Rédacteurs :
L. Bellin, A.-C. Morin,
C. Perrel, C. Pfister
Maquette : É. Houël
Impression : Jouve
Code Sage IP111333
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2011



INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES